

Objectif 14 : vie aquatique

Le quatorzième Objectif de Développement Durable (ODD) vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Concept de l'objectif 14

Pour réaliser cet objectif d'ici 2030, **7 cibles** ont été déterminées :

1. Prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types (conséquence des activités terrestres, les déchets en mer, ...)
2. Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ;
3. Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets en renforçant notamment la coopération scientifique à tous les niveaux ;
4. Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite (non déclarée / non réglementée) et aux pratiques de pêche destructrices. Exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible ou au moins obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ;
5. Préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ;
6. Interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ;
7. Faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.



Moyens

Différents moyens ont été définis pour atteindre cet objectif :

1. Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines. L'objectif est d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en voie de développement ;
2. Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ;



3. Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons ».

Au niveau des entreprises

L'ODD 14 invite les entreprises à implémenter **2 types de moyens** :

- **Eradiquer les impacts de leurs activités sur les mers et les océans**

<p>Direction & Administration générale</p>  <p>& Production</p> 	<p>Analyser les impacts potentiels de leur activité (déchets, fin de vie des produits, ...) et mettre en œuvre un plan d'action pour limiter leur déversement dans les océans.</p> <p>Exemples : proposer des systèmes de récupération ou de consigne, travailler sur des matières biodégradables, ...</p>
<p>Approvisionnement</p> 	<p>Identifier parmi leurs fournisseurs ou clients ceux en lien direct avec les océans et leurs ressources et travailler avec eux à la mise en place de politiques de gestion durable.</p> <p>Mettre en œuvre ou promouvoir au sein de leur chaîne de valeur une exploitation durable de la pêche.</p> <p>Exemple : refuser les produits issus de la surpêche et du chalutage en eau profonde.</p> <p>Respecter strictement les quotas de pêche imposés par les législations ou à défaut proposés par les experts et scientifiques travaillant sur les écosystèmes marins.</p>
<p>Partenariat</p> 	<p>Intégrer dans leurs activités de tourisme ou de développement local la prise en compte des enjeux d'érosion de la diversité marine.</p>

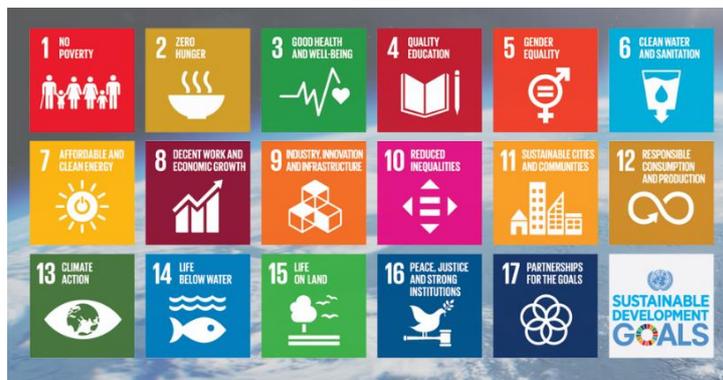
- **Préserver et restaurer les écosystèmes marins**

<p>Production</p>  <p>& Support, facilités et logistique</p> 	<p>Identifier les sources de pollution et de déchets liées à leurs activités ainsi que les impacts engendrés sur l'eau et les écosystèmes liés.</p> <p>Diminuer les nutriments et les intrants phytosanitaires dans les activités agricoles.</p> <p>S'assurer que l'ensemble des effluents et des eaux usées de leur activité soit systématiquement déversé dans les réseaux adéquats et soit suffisamment traité avant d'être déversé dans le réseau.</p>
<p>Partenariat</p> 	<p>Participer financièrement ou en proposant des produits et services à des programmes, agences, associations ou organismes de préservation et de restauration des systèmes marins et côtiers.</p>



	Inciter à participer à des programmes de sensibilisation et d'éducation sur les océans et la vie marine, pour le grand public, ses collaborateurs et ses parties prenantes.
R&D&I  & Partenariat 	Contribuer à la recherche pour une meilleure connaissance et une meilleure gestion des océans.
Direction & Administration générale  & R&D&I 	Proposer des systèmes de traitement et de dépollution des eaux terrestres et marines et de lutte contre l'acidification des océans.

Toutes les abréviations utilisées se retrouvent [dans notre glossaire](#).



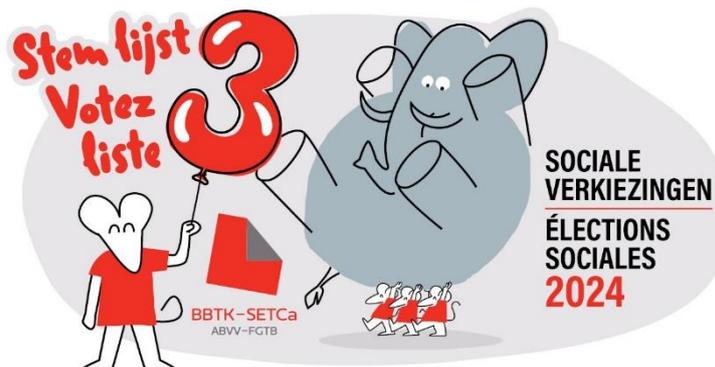
Dans notre prochaine publication, nous aborderons un nouvel objectif :

Objectif 15 : vie terrestre

Si vous n'êtes pas affilié(e) et vous souhaitez recevoir nos publications, n'hésitez pas à nous le faire savoir en envoyant un mail à BBTK-SETCA@belfius.be ou vous adresser directement à l'un de [nos délégués](#).

Si l'un de vos collègues est intéressé par nos publications, n'hésitez pas à les lui transmettre.

Vous retrouverez tous nos articles sur notre site www.redbel.be



E.R. : Jean-Michel Cappoen (SETCa-BBTK)